

Syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement
départemental « Olivier Messiaen »



N° 4 du 1^{er} juillet 2016
Publié le 4 juillet 2016

Recueil des Actes Administratifs



Ordre du jour

Comité syndical du 1^{er} juillet 2016



Procès-verbal du débat de la séance du 9 mai 2016..... 4

**Réorganisation du Conservatoire en prévision
d'un départ à la retraite..... 10**

**Adaptation du tableau des cadres d'emplois
du Conservatoire11**

Bilan social 2015 13

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le vendredi 1^{er} juillet 2016 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 13 juin 2016, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération,
1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Pierre SUZOR, représentant de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte ;
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon,
Madame Sophie BALASSE, Conseillère départementale,

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint de la DLVA
Monsieur Gérard LINSOLAS, Conseil départemental

Etaient absents excusés :

Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale

Etait absent :

Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération



Procès-verbal Comité syndical du 9 mai 2016

ssss

Le lundi 9 mai 2016 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 21 avril 2016, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte, Président de séance par délégation ;
Monsieur Pierre SUZOR, représentant de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte ;
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon,
Madame Sophie BALASSE, Conseillère départementale,

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil départemental
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint de la DLVA
Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint

Etaient absentes excusées :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale

Etait absent :

Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération

Ordre du jour

Points soumis à l'approbation

Procès-verbaux des séances du 14 mars 2016
Rapport n° 2016-07 – Prévisionnel de la programmation artistique 2016 –2017
Rapport n° 2016-08 – Droits d'inscriptions pour l'année 2016 – 2017
Rapport n° 2016 – 09 – Opérations administratives et comptables suite à un sinistre
Question diverse n° 2016-01 – Poste d'accueil de l'antenne de Digne-les-Bains

Monsieur Robert LAURENTI assure la présidence du Comité syndical en sa qualité de 1^{er} Vice-Président.

Le quorum étant atteint, la séance démarre à 14 heures.

Procès-verbal de la séance 14 mars 2016 relative aux orientations budgétaires

Le PV est soumis à l'approbation des élus.

Adopté à l'unanimité.

Procès-verbal de la séance 14 mars 2016

Le PV est soumis à l'approbation des élus.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 2016-07 – Prévisionnel de la programmation artistique 2016 –2017

La programmation artistique pour un montant prévisionnel de 24 650 euros est présentée. Il est rappelé le montant maximum de programmation a été fixé à 1.7 % du budget de fonctionnement par délibération du 4 juillet 2012. Pour l'année 2016 – 2017, le montant devrait être de 42 624 € maximum. Depuis l'année précédente, le montant de programmation est diminué afin de répondre aux contraintes budgétaires.

Il est précisé que les différentes enveloppes financières des spectacles/auditions figurant dans le tableau de programmation sont des estimations compte-tenu de la difficulté de prévision un an à l'avance.

Eric DOUCET indique que les marges de manœuvres de réduction budgétaire sont limitées. Il précise que la programmation présentée maintient les mêmes orientations pédagogiques que les précédentes programmations telles que « musique et danse traditionnelles », le week-end musical de Manosque, le partenariat avec le centre culturel René Char à Digne-les-Bains, les rencontres départementales. La réduction des dépenses a été réalisée sur les master-class comportant l'invitation de personnalités artistiques. Il précise que ce matin encore, une réunion avec A l'Affiche s'est tenue pour maintenir les actions pédagogiques avec les artistes de la programmation de Jean le Bleu.

Une autre évolution est à noter, le développement du partenariat avec l'Education nationale avec une enveloppe de 7 000 € réservée aux animations/concerts scolaires.

Robert LAURENTI estime qu'il est dommage de supprimer certaines manifestations qui ont rencontré un succès certain auprès du public dans l'objectif de réaliser une économie de 10 000 € environ.

Christine JOLY précise que la diminution est certes liée à une contrainte budgétaire mais aussi à la quasi-disparition de la participation financière de l'Etat qui s'est élevée à 10 000 € pour 2015. Deux dossiers de subventions ont été déposés en début d'année. Selon le montant de subvention octroyé, cela pourra permettre d'augmenter le niveau de la programmation ; pour l'instant et sans certitude, il est nécessaire de rester prudent.

Eric DOUCET indique que l'objectif primordial est de diminuer le coût de fonctionnement du Conservatoire. Il existe des perspectives de départs à la retraite qui devraient permettre une baisse significative de la masse salariale ; dès la diminution effective du coût, il sera envisagé de revoir le montant de programmation.

Christine JOLY indique que lors du prochain comité de juin, il sera présenté trois départs à la retraite en procédant uniquement au remplacement du professeur de trompette, remplacement préalablement discuté lors des orientations budgétaires. En comptabilisant le départ enregistré au 1/01/2016, 3 postes seront supprimés pour l'année 2016 permettant ainsi de réduire la masse salariale lors de la présentation du budget 2017.

Sylvie AILLAUD souhaite savoir si les suppressions de postes prévues entraîneront une suppression des disciplines.

Eric DOUCET répond que les suppressions de postes impliquent nécessairement une réduction de l'activité pédagogique. Par exemple le poste de l'enseignant musique de chambre ne sera pas reconduit en l'état et les heures consacrées à la musique de chambre seront réparties entre plusieurs enseignants ; tout en maintenant la discipline, cela impliquera une diminution du nombre d'élèves des autres enseignants car il faudra réserver un quota d'heures pour la musique de chambre. Une diminution de 6 élèves serait nécessaire représentant une perte de 4 000 € en droits d'inscriptions.

Christine JOLY indique que la diminution des élèves n'est pas forcément la seule alternative car après discussion avec les enseignants pressentis sur la musique de chambre, il pourrait être envisagé une rémunération supplémentaire pour ceux qui seraient au-dessus de leur temps d'enseignement. Sous réserve d'accord de leur part, cela n'impliquerait pas une diminution de leur effectif élèves respectif.

François MONIN indique qu'il peut y avoir une marge d'une à deux heures supplémentaires par enseignant sur l'année scolaire : une heure régulière et une heure exceptionnelle. Par exemple pour un AEA à 20 heures, on peut augmenter d'une heure sur l'année dans un souci d'ajustement pour une discipline ne nécessitant pas la création d'un poste et augmenter encore d'une heure. C'est une solution qui se pratique et qui est donc envisageable.

Christine JOLY indique que le poste qu'il serait proposé de remplacer est la discipline trompette en recrutant un AEA à 8 heures, temps d'enseignement correspondant à l'effectif élèves. Le poste de professeur à 16 heures sera supprimé après le départ à la retraite fixé au 1/10/2016. Dans l'hypothèse où le comité serait favorable à cette proposition, un jury de recrutement se tiendra sachant qu'un enseignant d'une école du réseau est d'ores et déjà intéressé par ce poste à 8 heures. Le poste de rédacteur sera également supprimé.

Eric DOUCET précise que ce rédacteur est positionné sur Manosque et qu'actuellement sur cette antenne un agent est en longue maladie et un 2^{ème} est souvent en arrêts, ce qui perturbe le fonctionnement. Si l'agent en longue maladie ne rentrerait pas en septembre prochain, il sera nécessaire d'envisager son remplacement.

Christine JOLY indique que le remplacement se ferait sur les périodicités de l'arrêt et que l'assurance rembourse la rémunération de l'agent malade.

La rémunération chargée de directeur d'établissement sur la fonction d'enseignement de musique de chambre s'élève à 70 000 €.

Pierre SUZOR souhaite savoir si les animations scolaires entrent dans le cadre des activités périscolaires.

Eric DOUCET répond par la négative, les animations prévues dans la programmation se déroulent sur le temps scolaire. Les interventions sur le temps périscolaire sont remboursées par les communes sur une base forfaitaire.

Benoît PAILLARD explique le partenariat avec une école dignoise entre les enseignants du conservatoire et de l'école concernée autour d'un conte « le voleur de soleil », travail réalisé sur une année scolaire. Les décors sont réalisés par les élèves. La restitution sous forme de spectacle est prévue le 14 juin au Palais des Congrès.

Pierre SUZOR indique qu'il faut continuer sur ces partenariats avec les écoles.
Sylvie AILLAUD fait remarquer qu'il est prévu 2 000 € de régie son et lumière pour le spectacle musique et danse traditionnelle en décembre au Palais des Congrès. Elle suggère dans un souci d'économie une mutualisation avec les techniciens du centre culturel.
Benoît PAILLARD répond que plusieurs tentatives ont été faites mais que les plannings des techniciens sont le plus souvent complets.
Sylvie AILLAUD indique qu'elle va se rapprocher du centre culturel pour examiner s'il y a des possibilités de mutualisation.
Eric DOUCET précise que dans le prévisionnel de 2 000 €, sont intégrées les dépenses de location de matériel.
Benoît PAILLARD indique que la rémunération chargée d'un technicien intermittent est d'environ 300 € pour une journée. Il est nécessaire de recruter deux techniciens sur 2 jours (général et spectacle) ce qui amène à un montant de rémunération de 1 200 € environ.
Christine JOLY indique que pour le Palais des Congrès, le recours à des techniciens son est indispensable contrairement au Théâtre Jean le Bleu où il existe un plateau technique. Par contre, il existe l'obligation de recourir à une société de surveillance.
La logistique matériel d'un montant de 290 € concerne la rémunération du régisseur vacataire.
Robert LAURENTI fait remarquer que certains spectacles ne sont pas chiffrés tel le projet d'opéra.
Eric DOUCET explique que l'on est sur une phase initiale de projet sur 2 ans et que cet opéra pourrait être couplé avec les fêtes vénitiennes. Il propose de soumettre un prévisionnel plus complet lors d'un prochain comité.

Robert LAURENTI soumet au vote le prévisionnel sachant qu'il pourrait y avoir des modifications ultérieures au niveau du montant.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 2016-08 – Droits d'inscriptions pour l'année 2016 – 2017

Par rapport à la grille tarifaire actuelle, 3 hypothèses d'augmentation des droits d'inscriptions sont présentées : +1,5 %, + 2 % et + 2.5 %.

Sont également présentées quelques modifications à apporter au règlement des inscriptions.
Robert Laurenti indique que l'inflation de cette année sera de 0.5 %. Une augmentation de 2.5 % des tarifs représenterait environ 3 euros supplémentaires. Il propose donc une augmentation de 2.5 % pour les plus bas revenus et une augmentation plus significative de 5 % pour les plus hauts revenus. Il indique que 5 % ne représente pas une augmentation très importante mais que les recettes ainsi dégagées apporteraient un plus pour le conservatoire.

Il rappelle que pendant des années, les droits d'inscriptions n'ont pas été augmentés.
Après concertation, il est proposé qu'à partir de 24 000 € de revenus serait appliquée une augmentation de 5 % et 2.5 % pour les tranches inférieures.

Stéphanie COLOMBERO s'interroge sur les éventuelles réactions des familles.
Benoît PAILLARD répond que les augmentations précédentes à 2.5 % constituant quelques euros supplémentaires n'ont pas été perceptibles. L'augmentation plus conséquente de l'an dernier avec une tranche supplémentaire à 30 000 € n'a pas provoqué de réactions.
Pierre SUZOR informe qu'il serait plus favorable à une augmentation à 2.5 % en attendant les résultats de l'audit qui proposera sans doute une orientation en matière tarifaire. Au sujet de l'audit, il souhaiterait savoir où en est la démarche.
François MONIN répond que normalement l'audit se trouve dans sa phase finale.

Robert LAURENTI informe qu'un mail de la Présidente indique qu'il devrait y avoir une réunion très prochainement entre Présidents des 4 structures et Marie-Pierre MAS.

Pierre SUZOR indique que les élus du comité auraient dû être informés préalablement à cette réunion sur le compte-rendu de l'audit.

Yves CLAUDET explique que les tarifs pratiqués par le CRD sont très largement en-deçà de ce qui se pratique dans d'autres établissements d'après les indications données par Marie-Pierre MAS. Il estime qu'une augmentation peu importante pour la rentrée 2016 risquerait de signifier un rattrapage plus conséquent pour la rentrée 2017 si l'on suit les recommandations de l'audit. Une augmentation de 5 % pour une famille ayant 3 enfants inscrits représenterait 12 € environ supplémentaires.

François MONIN abonde dans ce sens en indiquant que sur des conservatoires de strate identique, les droits d'inscriptions du CRD ne représentent qu'un faible pourcentage du coût de fonctionnement.

Eric DOUCET indique une perte estimée à 15 000 € environ concernant les familles dont le domicile va être intégré dans la communauté d'agglomération de Digne-les-Bains. L'intégration du domicile dans la communauté d'agglomération génère un tarif moins élevé que celui pratiqué pour les inscriptions hors des périmètres des intercommunalités.

Après discussion, Robert LAURENTI propose une augmentation de 5 % pour toutes les tranches.

Adopté à l'unanimité.

Rapport n° 2016 – 09 – Opérations administratives et comptables suite à un sinistre

Suite au vol d'instruments et matériel, il est nécessaire de sortir ces biens de l'inventaire et de procéder à des écritures comptables. La valeur d'acquisition des biens volés est de 2 324 €. L'indemnisation proposée par la MAIF est de 1 260 €.

Robert LAURENTI soumet au vote la sortie de ces biens de l'inventaire.

Adopté à l'unanimité.

Question diverse n° 2016-01 – Poste d'accueil de l'antenne de Digne-les-Bains

Le poste d'accueil de Digne-les-Bains est actuellement occupé par un agent contractuel sur la base d'un contrat aidé. Ce contrat arrivera à échéance le 30/09/2016 sans possibilité de renouvellement puisque la période de recrutement couvrira deux années.

Les missions et le professionnalisme de cet agent sont énumérés.

Il est proposé d'intégrer cet agent sur le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en qualité de stagiaire. Le poste figure au tableau des cadres d'emploi à 28 heures.

Cette proposition est motivée par :

- Les amplitudes d'ouverture nécessitant deux agents ;
- Outre les missions actuelles, sera rajoutée la gestion des frais de déplacements assurée actuellement par le rédacteur qui part à la retraite au 1/09/2016 ;
- L'âge de départ légal à la retraite de l'agent d'accueil sera atteint en 2018. Il est donc essentiel d'assurer la stabilité et le bon fonctionnement de l'accueil de Digne-les-Bains ;
- L'investissement et le sérieux de cet agent.

Cet agent est détenteur d'une reconnaissance de travailleur handicapé permettant ainsi à l'établissement de satisfaire aux obligations d'emploi des TH.

Cette hypothèse de recrutement avait été évoquée lors du débat d'orientations budgétaires 2016.

Sylvie AILLAUD souhaite savoir s'il est possible de mobiliser une aide financière sur la rémunération par rapport au statut de TH.

Christine JOLY répond qu'aucune aide sur le salaire n'est possible.

François MONIN indique que le différentiel peut être fait entre la rémunération d'un rédacteur et celle d'un adjoint administratif.

Pierre SUZOR souhaite savoir qui va prendre en charge les autres missions du rédacteur.

Christine JOLY indique que cet agent est à temps partiel soit 60 %. Cet agent pallie également aux absences des agents de Manosque et faisant les fermetures. D'autre part, elle réalisait les costumes des spectacles, tâche qui ne sera plus assumée.

Elle indique également qu'il n'y a pas besoin de délibération compte tenu que le poste est déjà créé. Il est nécessaire de recueillir l'avis du Comité syndical sur cette proposition.

Robert LAURENTI soumet au vote l'intégration de cet agent en qualité d'adjoint administratif 2^{ème} classe stagiaire à 28 heures.

Adopté à l'unanimité.

La séance est clôturée à 15 heures 30.

Robert LAURENTI, 1 ^{er} Vice-Président Représentant DLVA	
Pierre SUZOR, 2 ^{ème} Vice-Président Représentant CCABV	
Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale	EXCUSEE
Sylvie AILLAUD, Représentante CCABV	
Sophie BALASSE, Conseillère départementale	

Délibération n° D-2016-10

OBJET : Réorganisation du conservatoire en prévision d'un départ à la retraite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

L'enseignant de musique de chambre doit partir à la retraite au 1/09/2016. Il est proposé de réorganiser les cours de musique de chambre, la direction de l'orchestre à cordes et la formation musicale des chanteurs sans recrutements extérieur. Les professeurs en poste assumeront ces fonctions.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la réorganisation de la musique de chambre, de l'orchestre à cordes et de la formation musicale tel qu'indiqué ci-dessus ;

- **d'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 1^{er} juillet 2016.
La Présidente du syndicat mixte de gestion

Brigitte REYNAUD.

Délibération n° D-2016-11

OBJET : Adaptation du tableau des cadres d'emplois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 23/02/2016 ;

Exposé des motifs –

Des modifications au tableau des cadres d'emploi sont présentées.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver

- la suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe ç compter du 1/08/2016 ;
- la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à compter du 1/09/2016 ;
- la suppression d'un poste de rédacteur à compter du 1/09/2016 ;
- la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} à 8 heures hebdomadaires en trompette à compter du 1/10/2016 ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 1^{er} juillet 2016.
La Présidente du syndicat mixte de gestion

Brigitte REYNAUD.

Délibération n° D-2016 -13

OBJET : Bilan social 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

Le bilan social 2015 est présenté.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver le bilan social 2015 ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 1^{er} juillet 2016.
La Présidente du syndicat mixte de gestion

Brigitte REYNAUD